

Annulation offre d'achat terrain

Par schuminou, le 28/11/2008 à 23:47

Bonjour,

Nous avons signé une offre d'achat pour un terrain le 28/11/08. L'offre stipule : "Notre proposition d'achat est valable et nous engage irrévocablement (sauf décès ou incapacité) jusqu'en date du 25/11/08, date limite avant laquelle votre cabinet aura à nous faire connaître la décision des propriétaires".

Nous venons de nous décider (le 28/11/08) à abandonner cette offre et avons envoyé un courrier en recommandé.

Pensez-vous que nous pourrions être poursuivi sachant que:

- Je n'ai jamais su que le propriétaire avait accepté (pas de courrier) mais avions pris RDV pour la signature de pour le 29,
- L'offre d'achat n'a pas été signée par l'agence et je n'en ai gu'une photocopie.

L'agence nous dit qu'il n'y a pas de problème car ce document de vaut rien mais j'ai des doutes...

Merci d'avance de votre réponse.

Par **schuminou**, le **29/11/2008** à **13:23**

Personne ne saurait?